

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025
DELIBERATION N°2025_057

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le **8 OCT. 2025**
ID : 076-217601087-20251002-2025_057-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2025



Date de la convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Frédéric ABRAHAM

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES – OPERATION CHEQUES SENIORS 2025 – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF CHEQUES SENIORS ET SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL - AUTORISATION

Rapporteur : Christine LEROY au nom du Conseil de la Municipalité

2025_057

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

- Le dispositif de l'opération « chèques seniors » initié en 2020 a permis de soutenir les commerces de proximité,
- Le succès grandissant du dispositif « chèques seniors » incite la Ville de Bois-Guillaume à renouveler l'opération pour l'année 2025,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_057

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 8 OCT. 2025
ID : 076-217601087-20251002-2025_057-DE

- L'opération répond au besoin de promouvoir l'attractivité économique du territoire et de soutenir les aînés de Bois-Guillaume,

Après en avoir régulièrement délibéré,

VALIDE le principe d'octroi de deux chèques cadeaux d'un montant unitaire de 10 € aux Bois-Guillaumais de 70 ans et plus qui les sollicitent dans les conditions fixées ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérécoeurs citoyens" accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr